

2025

RAPPORT DE GESTION

ACM PRÉVENTION & SANTÉ



SOMMAIRE

I.	Données juridiques	3
A.	Conseil d'administration au 31 décembre 2025	3
B.	Direction	3
C.	Commissaire aux comptes	3
D.	Conventions réglementées	4
II.	Faits marquants	4
III.	Activité en 2025	4
IV.	Bilan au 31 décembre 2025	6
A.	Actifs	6
B.	Passifs	6
V.	Produits et charges de l'exercice	7
A.	Résultat d'exploitation	7
B.	Résultat financier	8
C.	Résultat exceptionnel	8
VI.	Délais de paiement	9
VIII.	Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	10
IX.	Mandat de commissaire aux comptes	10
X.	Évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	10
XI.	Perspectives pour 2026	11
XII.	Annexe : Liste des administrateurs exerçant dans d'autres organismes	12

ACM PRÉVENTION & SANTÉ

Mutuelle relevant du livre III du Code de la mutualité

Siège social : 66 Rue de la Villette 69003 Lyon

Immatriculée au répertoire national de l'article R.123-220 du Code de commerce sous le n° 777 345 067

I. Données juridiques

A. Conseil d'administration au 31 décembre 2025

Président

M. Didier Vieilly

Secrétaire

Mme Marie-Christine François

Vice-présidents

M. Gérard Cormorèche

M. Daniel Lauthelier

Autres administrateurs

M. Régis Brun

M. Christian Doligez

M. Denis Richard

M. Frédéric Rosa

M. Hervé Valerian-Bessac

Trésorier

M. Jean-Luc Robischung

B. Direction

Président du conseil d'administration

M. Didier Vieilly

Directrice générale¹

Mme Aurélie Morin-Magrini

C. Commissaire aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

¹ Un changement de Direction générale a eu lieu le 24 février 2026 : la transformation de la mutuelle étant achevée,

Mme Aurélie Morin-Magrini a cédé sa place à M. Christophe Frantz.

D. Conventions réglementées

Aucune convention donnant lieu à application de l'article L.114-32 du Code de la mutualité n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

II. Faits marquants

Lancement de l'Aide Mutualiste en Santé et changement de dénomination

L'année 2025 a été marquée en avril par l'approbation d'une nouvelle orientation de l'activité de la mutuelle avec la mise en place d'un fonds d'action sociale individuelle dénommé « *Aide Mutualiste en Santé* » et d'un changement de dénomination pour devenir « *ACM Prévention & Santé* » afin de marquer l'élargissement de l'objet au-delà du seul bien vieillir.

L'Aide Mutualiste en Santé vise à soutenir les membres de la mutuelle devant faire face à des dépenses de santé occasionnant des restes à charge élevés en cas de maladie grave, handicap ou perte d'autonomie.

Cette aide extracontractuelle, inclusive et ambitieuse, permet de financer jusqu'à 5 000 euros de reste à charge pour des dépenses de soins ou d'équipements.

Déménagement du siège

La fin de l'année a été marquée par la décision du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 de déménager le siège historique de la mutuelle du 37 Avenue Jean Jaurès à 69007 Lyon au 66 Rue de la Villette à 69003 Lyon.

Accessible aux membres de la mutuelle et assurés détenteurs d'un contrat de complémentaire santé et/ou de prévoyance souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel depuis plus de 6 mois, l'éligibilité est conditionnée à un seuil de ressources financières.

Les prestations incluent notamment l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades, les dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation, l'activité physique adaptée, l'adaptation du logement lors de l'entrée en handicap, l'aide à la mobilité, les aides à domicile et les prises en charge spécifiques aux enfants.

Cette initiative, dotée d'un budget annuel de près de 800 000 euros pour 2025, illustre l'engagement mutualiste en faveur de l'accès aux soins et du bien-vieillir.

III. Activité en 2025

Aide Mutualiste en Santé

L'Aide Mutualiste en Santé a démarré fin mai 2025 et comptabilise 190 demandes au total dont :

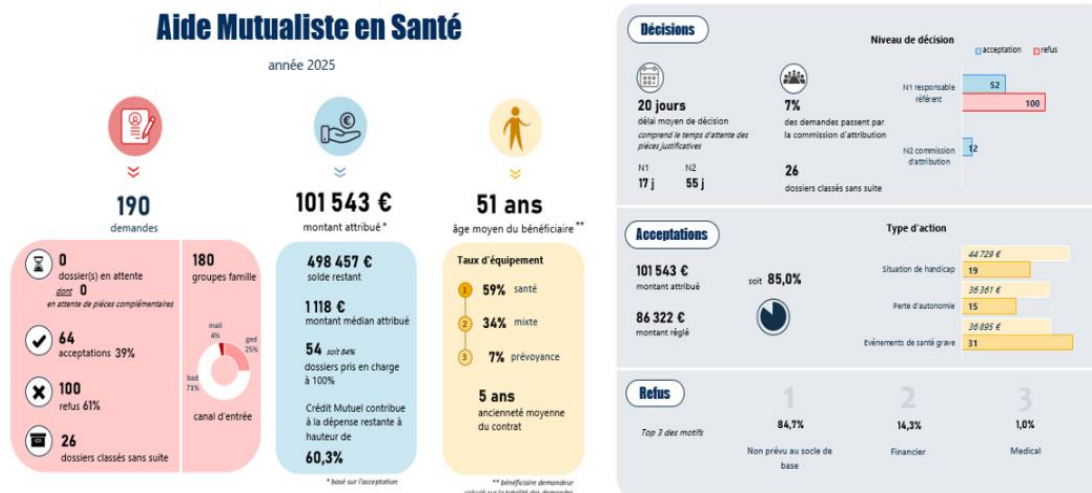
- 64 acceptations,
- 100 dossiers refusés ne remplissant pas les critères d'éligibilité,
- 26 dossiers classés sans suite.

Le canal d'entrée principal reste la banque à distance (71 % des demandes).

Pour les demandes complexes ou supérieures à 3 000 euros, une commission d'attribution a été mise en place. La commission d'attribution s'est réunie à cinq reprises en 2025.

À fin 2025, le montant total des fonds attribués au titre de l'Aide Mutualiste en Santé s'élève à 101 543 euros.

BILAN DE L'AIDE MUTUALISTE EN SANTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025



Activité de prévention

Tout au long de l'exercice écoulé, ACM Prévention & Santé a poursuivi ses engagements en matière de prévention avec notamment :

- La revue numérique « Mutuelle et Santé » qui traite, chaque trimestre et avec le concours d'éminents praticiens, d'une grande diversité de sujets de santé, conseils de prévention, initiatives en faveur de l'accès aux soins...

La troisième édition du « Prix MTRL - Romain Migliorini » soutenant des initiatives innovantes en matière de prévention santé a été décerné. Trois projets ont été récompensés en 2025.

Le premier prix a été attribué au projet Prév'Senior qui a pour finalité de remettre en mouvement les seniors fragiles, prévenir la dépendance, réduire les risques de chutes, améliorer la force musculaire, l'endurance et le bien-être, structurer un parcours de soins intégré, en coordination avec les médecins prescripteurs, les professionnels de santé et les collectivités, et de créer un modèle reproductible et adaptable, ajustable en fonction des réalités territoriales.

Le second prix a été attribué à l'association Bibliosphere pour son projet de développement d'une plateforme en ligne mettant à disposition des outils d'accès à la recherche bibliographique pour les étudiants et chercheurs déficients visuels du monde entier.

Enfin, le troisième prix a été attribué à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Côteaux Rhodaniens pour son projet « Santé Vous Bien » qui vise à sensibiliser la population d'un territoire de

30 communes à la santé et au bien-être, en créant et diffusant des contenus audio et vidéo optimistes, accessibles et engageants, principalement à travers des podcasts et des animations et spots vidéo.

- L'organisation d'un Colloque santé le 14 novembre 2025 sur le thème « Covid 19 – 5 ans après : quels enseignements » a permis d'échanger sur l'historique, les connaissances actualisées de la maladie, les conséquences sociales et psychologiques durables de la pandémie, la prévention et la vaccination, ainsi que sur la perception et la façon d'aborder une possible future pandémie.
- D'autres actions ont marqué l'année notamment : le soutien à la Fondation des Hospices Civils de Lyon et ses programmes de recherche, à l'association France Transplant mobilisée sur le don d'organes ou au Centre Ressource Lyon qui accompagne les personnes ayant été touchées par le cancer, les rencontres avec des associations de patients (santé respiratoire) ou acteurs de prévention, des événements théâtre et santé évoquant la thématique du stress (en partenariat avec le Crédit Mutuel du Sud-Est), la participation aux conférences santé de l'Institut Pasteur sur le bien-vieillir.

Mécénat avec l'Institution nationale des Invalides (INI) et le Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH)

La mutuelle a développé un mécénat de trois ans avec l'Institution nationale des Invalides (INI) et son Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH). Ce centre conduit notamment des projets renforçant la connaissance et l'innovation dans la prise en charge du handicap et de l'appareillage.

IV. Bilan au 31 décembre 2025

			<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2025	2024	2025	2024
ACTIF IMMOBILISÉ	2 457	1 156	FONDS PROPRES	44 918
Immobilisations incorporelles	-	-	Fonds d'établissement	381
Immobilisations corporelles	1 125	1 156	Fonds propres sans droits de reprise	3 523
Immobilisations financières	1 332	-	Écarts de réévaluation	1 262
ACTIF CIRCULANT	42 974	47 774	Réserve	39 343
Créances	36	283	Excédent ou déficit de l'exercice	409
Charges constatées d'avance	170	4	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16
Valeurs mobilières de placement	42 678	47 235	DETTES	498
Disponibilités	91	252	Emprunts et dettes financières diverses	-
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS	-	154	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	78
			Autres dettes diverses	128
			Produits constatés d'avance	291
TOTAL ACTIF	45 431	49 084	TOTAL PASSIF	45 431
				49 084

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à 45 431 milliers d'euros par rapport à 49 084 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

A. Actifs

Les immobilisations s'élèvent à 2 457 milliers d'euros (1 156 milliers d'euros en 2024). La hausse provient de l'acquisition d'actions de la SCP ACM Capital pour 1 332 milliers d'euros. Les immobilisations corporelles sont composées de terrains et bâtiments.

À la clôture, la valeur nette comptable des valeurs mobilières de placement est composée de 33 046 milliers

d'euros d'obligations, de 6 031 milliers d'euros d'actions et de 3 330 milliers d'euros de parts d'OPCVM.

Les moins-values latentes sur obligations font l'objet de dépréciations à hauteur de 3 128 milliers d'euros (contre 3 270 milliers d'euros fin 2024).

B. Passifs

Les fonds propres s'élèvent à 44 918 milliers d'euros contre 44 509 milliers d'euros au 31 décembre 2024, en hausse du fait du résultat positif de l'exercice.

Les dettes diminuent fortement, principalement en lien avec le remboursement des dettes à la société ACM IARD SA

pour 4 044 milliers d'euros, nées en 2024 en lien avec l'arrêt de l'activité assurantielle et le transfert du portefeuille de contrats d'assurance.

V. Produits et charges de l'exercice

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	102	76
Production vendue	72	76
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	30	-
Autres produits	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION	825	658
Autres achats et charges externes	664	405
Impôts, taxes et versements assimilés	12	5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	41	41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	19	47
Dotations aux provisions	1	-
Autres charges	88	159
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 723	- 582
PRODUITS FINANCIERS	1 342	1 786
Autres intérêts et produits assimilés	919	907
Reprises sur provisions	297	521
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	125	358
CHARGES FINANCIÈRES	205	30
Dotations aux amortissements et aux provisions	156	-
Intérêts et charges assimilées	50	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	30
RÉSULTAT FINANCIER	1 137	1 756
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	414	1 175
Produits exceptionnels	70	* 504
Charges exceptionnelles	75	4 629
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 5	- 4 125
Impôts sur les bénéfices	-	- 16
TOTAL DES PRODUITS	1 514	2 367
TOTAL DES CHARGES	1 105	5 301
EXCÉDENT OU DÉFICIT	409	- 2 934

A. Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation concernent principalement, tout comme 2024, les revenus locatifs ; il est à préciser que la mutuelle fait don de ces revenus au Centre Ressources de Lyon, annulant ainsi leur impact sur le résultat d'exploitation.

Les charges opérationnelles regroupent d'une part l'ensemble des charges externes courantes et frais de

fonctionnement (des prestations administratives du GIE, honoraires, etc.) pour environ 600 milliers d'euros, puis les charges de mécénat pour 149 milliers d'euros et les charges de l'Aide Mutualiste en Santé pour 76 milliers d'euros.

B. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 137 milliers d'euros (1 756 milliers d'euros en 2024) et s'explique principalement par :

- des revenus courants (dividendes, intérêts...) de 919 milliers euros, contre 907 milliers d'euros en 2024 ;
- des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement de 125 milliers d'euros, contre 358 milliers d'euros en 2024 ;
- des reprises de dépréciations pour moins-values latentes sur obligations pour 297 milliers d'euros , (contre 521 milliers d'euros en 2024) compensées par 156 milliers d'euros de dotations aux amortissements et provisions.

C. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 5 milliers d'euros (- 4 125 milliers d'euros en 2024) et correspond à des

dotations et reprises concernant un litige né de la transformation de la société en 2024.

VI. Délais de paiement

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)*

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées TTC	3 101,26 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,47 %	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux : 60 jours fin de mois					

VIII. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social

Conseil d'administration au 31 décembre 2025

Le détail de la composition du conseil d'administration d'ACM Prévention & Santé figure dans la partie « Données juridiques » du présent rapport.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés en 2025 par M. Didier Vieilly et les autres membres du conseil d'administration, figure en annexes.

IX. Mandat de commissaire aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS,

représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2022 pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

X. Évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

La mutuelle ACM Prévention & Santé n'ayant à l'issue de sa transformation en mutuelle de livre III du Code de la mutualité, plus d'activité assurantielle et régulée, et afin de l'inscrire dans sa nouvelle activité orientée vers l'action sociale et la prévention en santé, le conseil d'administration de la mutuelle qui s'est réuni le 24 février 2026 a nommé M. Christophe Frantz,

également responsable assurances de personnes individuelles (emprunteur, prévoyance, santé) et fonctions techniques transverses (actuariat, juridique) au sein des Assurances du Crédit Mutuel, en qualité de directeur général de la mutuelle, avec prise d'effet à l'issue du conseil, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Aurélie Morin-Magrini.

XI. Perspectives pour 2026

Dans la continuité des actions engagées en 2025, la mutuelle poursuivra en 2026 le développement de l'Aide

Mutualiste en Santé et ses initiatives en matière de prévention.

Fait à Lyon, le 6 mai 2026

XII. Annexe : Liste des administrateurs exerçant dans d'autres organismes

Monsieur Didier Vieilly

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel des Professions de Santé Lyon (CMPS)

Membre du conseil d'administration

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Gérant

Titulaire de la Pharmacie VIEILLY

Société de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) Vieilly 2

SARL Vieilly

Société civile immobilière Vieilly And Sons

Société civile immobilière Ulysse

Société civile immobilière D.V.H.L

Mandat associatif

Président de l'Association des Crédits Mutuels des Professions de Santé (CMPS) de France

Autres mandats

Président de la commission prévention de la Caisse de Crédit Mutuel Sud-Est

Membre du bureau de la Fédération de Crédit Mutuel Sud-Est

Vice-Président de l'Ordre des Pharmaciens Auvergne-Rhône-Alpes

Administrateurs Habitat Humanisme Soins

Monsieur Gérard Cormorèche

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Caisse d'Économie et de Crédit Agricole Mutuel de l'Union du Sud Est (C.E.C.A.M.U.S.E.)

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR

Membre du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Membre du comité d'audit

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CCM Sud-Est :

Conseil d'administration SICA d'Habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

Lyonnaise de banque

Associé

SCEA Cormorèche Jean-Gérard

Actionnaire

SAS Maison Cormorèche

Gérant

SCI Cormorèche

SCI Ravail